



www.3rsante-pdl.fr

Quoi ?

Le répertoire régional des ressources est un outil partagé recensant toutes les ressources du territoire susceptibles d'intervenir dans le parcours santé des aînés : offre de soins, hébergement et accueil de jour, domicile, services sociaux et d'aide juridique, aide aux aidants, appui à la coordination territoriale, etc.

Pour qui ?

Pour les professionnels intervenant auprès des personnes âgées des secteurs hospitalier, ambulatoire, médico-social, aide à domicile et social.

Pourquoi utiliser et contribuer au répertoire régional des ressources ?

Le répertoire régional des ressources permet une identification géolocalisée et actualisée de tous les acteurs. Il offre une présentation détaillée de chaque acteur.

Comment ?

Vous souhaitez connaître l'offre de services pour personnes âgées :

- Recherche par cartographie : entrez l'adresse postale du bénéficiaire et trouvez tous les services à proximité de son domicile ;
- Recherche par catégorie de ressource : hébergements, services sociaux, offre de soins, aide aux aidants... ;
 - Recherche par mots-clés.

Vous souhaitez compléter ou actualiser les informations vous concernant :

- Accédez à votre fiche dans le répertoire et cliquez sur « Signaler une donnée erronée ».

Le répertoire régional des ressources est accessible à l'adresse

www.3rsante-pdl.fr

Les professionnels y accèdent à l'aide d'identifiants de connexion fournis par les pilotes des MAIA.

Pour toute information et pour obtenir vos identifiants, contactez le pilote de la MAIA de votre territoire :

Le répertoire régional des ressources est un projet financé par l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire, porté par les MAIA du territoire avec l'assistance technique du GCS E-Santé.



répertoire régional des ressources

l'outil des **professionnels** intervenant auprès des personnes âgées

le répertoire régional des ressources

Quels sont les hébergements temporaires situés à proximité du domicile d'une personne âgée que j'accompagne ?
Quel service d'aide au domicile peut intervenir après 20h ?
Quelles sont les solutions de répit qui existent pour soulager les aidants ?

facilite l'orientation des personnes âgées en améliorant la connaissance de l'offre du territoire

